



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 05 mai 2023

INFLUENZA AVIAIRE

Zone de contrôle temporaire départementale abrogée et abaissement du niveau de risque d'influenza aviaire hautement pathogène d'élevé à modéré

La situation épidémiologique vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est de nouveau stable dans le département. L'absence de nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène au sein de la faune sauvage depuis plus de 21 jours permet de lever la zone de contrôle temporaire départementale prise le 03 mars 2023.

Par ailleurs l'évolution favorable générale de la situation sanitaire à l'échelle nationale a conduit le Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation à abaisser le niveau de risque "d'élevé à modéré" sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En dehors des 46 communes situées dans les zones humides à risque particulier (ZRP) la mise à l'abri obligatoire des oiseaux est levée ainsi que l'interdiction des rassemblements avicoles.

Pour les communes situées en ZRP, dont la liste est définie par l'arrêté ministériel du 16 mars 2016 et figure en PJ, les mesures de prévention suivantes restent obligatoires :

- dans les exploitations commerciales, les volailles et les oiseaux captifs détenus sont mis à l'abri et leur alimentation et leur abreuvement sont protégés ;
- dans les exploitations non commerciales (basses-cours), les volailles et oiseaux captifs détenus sont claustrés ou protégés par des filets ;
- interdiction des rassemblements d'oiseaux (foires, marchés, expositions, concours...). La présentation d'oiseaux par 1 seul détenteur n'est pas considéré comme un rassemblement ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ZRP à des rassemblements organisés dans le reste du territoire

Les détenteurs de volailles doivent se déclarer soit en mairie soit sur le site suivant :

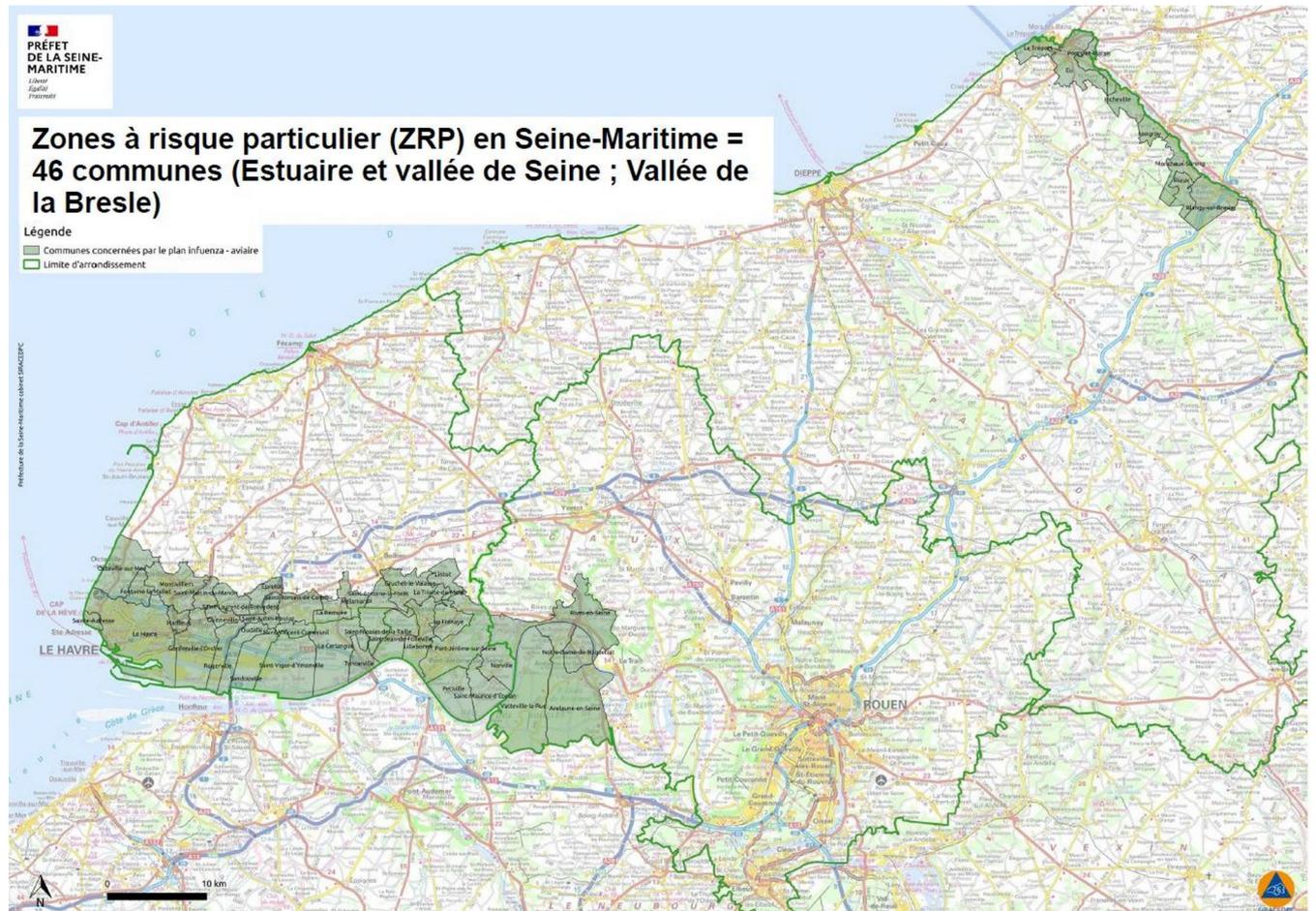
<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

Toute mortalité ou signe clinique anormal fera l'objet d'un signalement au vétérinaire assurant le suivi de l'élevage ou de la basse-cour.

Toute découverte de cadavres d'oiseaux sera signalée à l'adresse suivante : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

Il est important de rappeler que la consommation de viandes, foies gras et œufs, et plus généralement de tout produits alimentaires à base de volailles ne présente pas de risque pour l'Homme.

Liste des 46 communes de la Seine-Maritime situées en zone à risque particulier (ZRP)



Code INSEE	Commune	Zone
76401	ARELAUNE-EN-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76101	BLANGY-SUR-BRESLE	VALLEE DE LA BRESLE
76239	EPRETOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76255	EU	VALLEE DE LA BRESLE
76270	FONTAINE-LA-MALLET	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76296	GAINNEVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76305	GONFREVILLE-L'ORCHER	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76329	GRUCHET-LE-VALASSE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE

76341	HARFLEUR	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76374	INCHEVILLE	VALLEE DE LA BRESLE
76169	LA CERLANGUE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76281	LA FRENAYE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76522	LA REMUEE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76712	LA TRINITE-DU-MONT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76351	LE HAVRE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76711	LE TREPORT	VALLEE DE LA BRESLE
76384	LILLEBONNE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76388	LINTOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76394	LONGROY	VALLEE DE LA BRESLE
76421	MELAMARE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76441	MONCHAUX-SORENG	VALLEE DE LA BRESLE
76447	MONTIVILLIERS	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76471	NORVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76473	NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76481	OCTEVILLE-SUR-MER	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76489	OUDALLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76499	PETIVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76507	PONTS-ET-MARAIS	VALLEE DE LA BRESLE

76476	PORT-JEROME-SUR-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76528	RIEUX	VALLEE DE LA BRESLE
76164	RIVES-EN-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76533	ROGERVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76556	SAINT-ANTOINE-LA-FORET	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76563	SAINT-AUBIN-ROUTOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76592	SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76596	SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76616	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76622	SAINT-MAURICE-D'ETELAN	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76627	SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76647	SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76657	SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76658	SAINT-VINCENT-CRAMESNIL	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76552	SAINTE-ADRESSE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76660	SANDOUVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76684	TANCARVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76727	VATTEVILLE-LA-RUE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE